

Dim. 23. Juin 1792. L'an 4^e de la Liberté

après midi

Plantation
de l'arbre de
la Liberté

Suivant Le Voeu General des Citoyens

1792-35

Communiqué à la Municipalité elle a requis la Garde Nationale et invité tous les Citoyens de se trouver à l'élévation de l'arbre de la Liberté, dont la plantation a été indiquée pour ce jour & heure de relevée;

En conséquence pour donner à cette fête de la Liberté toute la dignité qu'elle méritait, l'arbre arrivé sur la place au-devant de la maison Commune la Municipalité en ayant été prévenue s'est transportée en Corps et a trouvé une partie de la garde Nationale sous les armes les bidons ayant été donnés pour faire la plantation de cet arbre apporté avec ses racines pour espérer de le faire repousser, il a été décoré du Bonnet de la Liberté apporté par M^r. Le Muire; d'une Couronne de fleurs garnie de guirlandes et d'un petit Drapeau aux - B. Couleurs portant l'inscription La Liberté ou la Mort, Différents Citoyens & Citoyennes, étant approchés avec des tabourets, ils les ont attachés aux branches du même arbre, et ensuite à l'aide d'une chèvre et d'une infinité de bras le même arbre qui est un peuplier a été élevé et planté à côté de la grande porte d'entrée d'un des salons de la Municipalité & de l'Emblème d'une maison appartenant à M^r. de Ponthévre le long du tambour de pigeon de laquelle il a été scellé deux bandes de fer embrassant ledit arbre qui le soutiennent.

Cette cérémonie faite en présence des Citoyens assemblés la Municipalité et la garde Nationale se sont transportés au son de instruments et de tambours à l'autre bout du Bourg au-devant de la fontaine étant au bas du Carrefour de Lormes où les Citoyens ont planté un autre arbre à l'effet de le décorer d'un petit étendard aux Couleurs de la Nation portant l'inscription la Liberté ou la Mort et étant arrivé au-devant dudit arbre, il en a été fait le tour et l'étendard y a été attaché ensuite le même cortège s'est en allé par la Rue du puits et la grande Rue au son de instruments et de tambours, et arrivé sur la place au-devant de la maison Commune

La garde Nat^{le} a quitté les armes il s'est formé des Dandies
ou Différents Citoyen et Citoyennes se sont unies par une Fraternité
Naturelle de L'amour de la Liberté que la Commune a reconnu
Pour tous les Coures, et les amusements finis à Dix heures du soir,
Le Corps Municipal étant dans la Maison Commune a dressé tout
ce qui dessus Le présent procès Verbal pour servir de titre de raison,
et être inséré à l'Acte public, et avoir tout Signé avec le
Procureur de La Commune, et Le secrétaire Officier.

Bernard G. D. Benoist C. Benoist Maire
Gibourg *id de la commune*

Officier

Cejourd'hui Premier Juillet 1792. L'an 1^{er} de la Liberté
Nous Maire et Officier Municipal de la Commune de Sceaux
Ayant reçu de l'Administration du District de Bourglaure la qualité
de S. D. Loix en Cinq Luvoix Sceaux

- N^o 1008. Relative à l'Administration de La Marine
Donnée à Paris, le 28^{bre} 1791 —
- N^o 1009. Relative à la trésorerie Nationale; Donnée à Paris, le 13^{bre} Ventose 1791 —
- N^o 1010. Relative aux Créances dues au tresor public par les acquéreurs de
L'ancien enclos des quins Vingt; Donnée à Paris le 6 Janvier 1792 —
- N^o 1011. Relative à la Liquidation d'office de judicature, Du 13. Janvier 1792.
- N^o 1012. Relative à L'augmentation des officiers Généraux de L'armée
Donnée à Paris le 29. Janvier 1792.
- N^o 1013. Acte du Corps Législatif, Non Sujet à la sanction du Roi
Donnée à Paris, le 8. Février 1792 —
- N^o 1014. Relative à diverses Lois Liquidation de charges de Paroisses;
Donnée à Paris le 24. Février 1792.
- N^o 1015. portant que le Decret de Liquidation ne soient plus imprimés en placards
que par forme de résultat, Donnée à Paris, le 15. Février 1792 —
- N^o 1016. Relative au versement de faire par la Caisse de L'extraordinaire,
dans celle de la trésorerie nationale, de diverses sommes y encaissées;
Donnée à Paris le 19. Février 1792.
- N^o 1017. Relative à la Continuation de la Collection des Loix
Donnée à Paris, le 12. Février 1792